



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Poursuivre les Programmes d'aide et d'accompagnement social	N° DE LA MESURE	2.9
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)		

DESCRIPTION DE LA MESURE	
<input checked="" type="checkbox"/>	Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
<input type="checkbox"/>	Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)
<p>Le MESS propose, aux personnes plus éloignées du marché du travail, des Programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) leur permettant de cheminer vers les mesures des services publics d'emploi et, éventuellement, d'effectuer un retour sur le marché du travail.</p> <p>Ces programmes offrent un soutien et un accompagnement personnalisés qui permettent à ces personnes de développer des habiletés favorisant l'autonomie et l'intégration socioprofessionnelles. Ces services sont notamment offerts par des organismes du milieu.</p> <p>Les Programmes d'aide et d'accompagnement social seront maintenus au cours des cinq prochaines années.</p>	

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE
<p>Trois PAAS avaient été progressivement implantés à la suite de l'adoption de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, soit Devenir (avril 2006), Interagir (avril 2007) et Réussir (septembre 2007). En 2010, le PAAS Action a été créé pour remplacer les PAAS Interagir et Devenir.</p> <p>Cette révision résulte de différents constats, dont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les besoins importants des prestataires de l'aide financière de dernier recours en matière de services orientés vers la progression socioprofessionnelle. • La difficulté à estimer <i>a priori</i> lequel des programmes (Interagir et Devenir) convenait le mieux aux personnes. • La difficulté à distinguer les deux programmes en raison, notamment, de la similarité des activités proposées. • Le constat que le contexte ne favorisait pas toujours la progression des participants. Ainsi, certaines participations se déroulaient dans un contexte moins propice aux apprentissages. <p>Un réajustement était donc nécessaire afin d'offrir un programme favorisant la progression des personnes éloignées du marché du travail. C'est pourquoi le PAAS Action a été créé pour remplacer les PAAS Interagir et Devenir. À noter que l'intervention, bien que différente, s'adresse aux mêmes individus.</p> <p>L'implantation du PAAS Action s'est étalée de l'automne 2010 au 30 juin 2011. À partir de cette date, les programmes Devenir et Interagir ont cessé d'exister.</p> <p>Le PAAS Réussir, pour sa part, n'a pas été touché par les modifications. Notons que celui-ci vise à permettre aux prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi de poursuivre des études au niveau professionnel ou postsecondaire, tout en demeurant admissibles à une aide financière de dernier recours en supplément de l'aide à laquelle ils ont droit dans le cadre du Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.</p>

COÛT DE LA MESURE
2004-2005 : s. o.
2005-2006 : s. o.
2006-2007 : 1,9 M\$
2007-2008 : 14,6 M\$
2008-2009 : 18,4 M\$
2009-2010 : 18,1 M\$
2010-2011 : 16,4 M\$

CLIENTÈLE REJOINTE

2004-2005 : s. o.
2005-2006 : s. o.
2006-2007 : 1 702 participants
2007-2008 : 7 653 participants
2008-2009 : 8 388 participants
2009-2010 : 8 048 participants
2010-2011 : 6 690 participants

ÉTAPES À VENIR**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE****DESCRIPTION DU PAAS ACTION**

Le PAAS Action est un programme axé sur la progression socioprofessionnelle destiné aux personnes prestataires de l'aide financière de dernier recours qui sont aux prises avec des difficultés qui les empêchent d'entreprendre une démarche dans les mesures d'emploi. Tout en leur donnant la possibilité de poursuivre des objectifs personnalisés ajustés à leur rythme, le PAAS vise à leur permettre de développer leur plein potentiel et d'intégrer éventuellement le marché du travail.

• Objectif général du PAAS Action

Permettre à des personnes éloignées du marché du travail de progresser suffisamment sur le plan socioprofessionnel pour être éventuellement en mesure d'entreprendre une participation à une mesure d'aide à l'emploi, et ce, dans la perspective d'accroître leurs possibilités d'accéder au marché du travail.

• Objectifs précis du PAAS Action

- Développer des habiletés, des attitudes ou des comportements favorables dans un contexte socioprofessionnel.
- Résoudre des difficultés d'ordre psychosocial freinant le développement socioprofessionnel ou mieux composer avec elles.
- Développer son autonomie.
- Mieux connaître les ressources du milieu et en faire un meilleur usage.
- Élargir son réseau de soutien social ou s'en composer un.
- Connaître les bénéfices associés au développement de l'employabilité.
- Avoir un projet socioprofessionnel qui tient compte des capacités, des intérêts et des accommodements disponibles.
- Se préparer à entreprendre éventuellement une participation aux mesures actives des services publics d'emploi.

ADS

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS